

Mairie d'Auzerville-Tolosane



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

8 allée de la Durante

31320 AUZERVILLE-TOLOSANE

Tel : 05 61 73 53 10

Courriel : ccas.mairie@auzerville31.fr

CHARTRE DU REFERENT DE QUARTIER

Nom référent :

Le référent de quartier : un trait d'union entre les habitants et la Mairie

- 1°) Le référent de quartier est un outil de lien social au sein de la collectivité, un trait d'union bidirectionnel entre les administrés et la municipalité pour une citoyenneté active et plus de proximité. Le référent est un citoyen désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans son quartier pour rompre l'isolement des plus vulnérables.
- 2°) Le référent a en charge une zone déterminée, mais peut être sensibilisé aux problèmes de sa commune en général.
- 3°) Le rôle essentiel de référent tient dans la collecte et la diffusion de l'information relative à un périmètre précis.
- 4°) Son champ d'intervention est lié aux situations suivantes :
Identifier les besoins des personnes vulnérables, proposer une aide logistique si besoin et relayer les demandes au CCAS
- 5°) Le référent est à la fois dans l'information et la transmission des problèmes et anomalies, mais aussi dans la proposition aux élus. A cet effet, des réunions trimestrielles maintiendront ce fil d'Ariane.
- 6°) Le référent est informé des suites données à chaque dossier, dans la limite d'une certaine confidentialité. Le référent s'engage à la stricte confidentialité des informations recueillies.
- 7°) Le référent est un relais auprès des habitants lors de risques naturels (intempéries) ou accidentels dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de sauvegarde (PCS).
- 8°) Le référent a aussi vocation à prendre contact avec les nouveaux arrivants. Ce premier contact peut être établi par la remise de documents d'information de la Mairie (plan du village, ...).
- 9°) La liste des référents est publiée sur le site internet de la commune.
- 10°) Les référents ne sont pas :
 - des substituts des forces de l'ordre, des travailleurs sociaux ou des employés communaux
 - des médiateurs en charge de résoudre les conflits de voisinage ou familiaux